

**AVIS PUBLIC
VENTES PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Avis public est donné, aux contribuables de la susdite municipalité, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que la Municipalité de Sayabec met en vente par soumissions publiques les biens énumérés ci-dessous :



ARTICLE 1

Gratte réversible de marque TENCO avec oreilles détachables, couteaux déclenchables et attache rapide compatible avec une chargeuse John Deer.



ARTICLE 2

Compresseur de marque General Electric (GE) modèle 5KC184AL192, 230 volts, 24 AMP, 3515 RPM, 60 HERTZ.



ARTICLE 3

Surfaceuse de marque Zamboni, année 1990, série 04300, alimentation au propane, utilisable à l'extérieur, mais nécessitant un ajustement mécanique majeur pour un usage intérieur.



ARTICLE 4

Niveleuse de marque Caterpillar, année 1972, munie de quatre pneus neufs. Moteur défectueux.



ARTICLE 5

Rouleau compresseur de marque Vibrapac, année 1999.

Les biens sont vendus tels que vus et la vente est finale, sans aucune garantie. La TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % sont applicables sur la vente.

Toute personne intéressée doit soumettre une soumission dans une enveloppe cachetée contenant, le nom et les coordonnées téléphoniques de l'acheteur ainsi que le prix offert (incluant les taxes) pour chaque article. Le contenu de la soumission doit être écrit lisiblement. Il est important d'inscrire sur l'enveloppe « Vente par soumission publique 2020 - Article numéro _ ». Une enveloppe séparée par article est demandée dans le cas où l'acheteur désire soumettre un prix pour plus d'un article.

Les soumissions cachetées et identifiées à cette fin doivent être acheminées à l'attention de monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, au bureau de l'hôtel de ville situé au 3 rue Keable à Sayabec, avant 11 h, le vendredi 25 septembre 2020.

La Municipalité de Sayabec ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, y compris celle déposée par le plus haut soumissionnaire conforme.

Les biens seront vendus par résolution du conseil municipal lors de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2020.

Les acheteurs retenus au terme du processus seront ensuite contactés et pourront prendre possession du bien vendu dès la réception du paiement.

DONNÉ À SAYABEC CE 1^{er} JOUR DE SEPTEMBRE 2020

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier